

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	10
Absent	2

Votes	
Pour	34
Contre	7
Abstention	0
N.P.P.V	0

MAJORITE

Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2025

Le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Mathilde BEZACE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté.e.s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Billy SOMSOUK
M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Bénédicte HACHE
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Martine FOURNIAUD pouvoir à Thierry BALIAS
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
MME Lucie LANTERNIER pouvoir à Vasco COELHO
M. Walid SAYADI pouvoir à Moustapha THIAM

Étaient absent.e.s :

Stéphane BANCE, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association TCM 91-CMOM Team Cycliste Morangis pour l'organisation du Critérium cycliste LE 30 JUILLET 2025

Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association TCM 91-CMOM Team Cycliste Morangis pour l'organisation du Critérium cycliste LE 30 JUILLET 2025

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Henrique MARQUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association TCM91-CMOM Team Cycliste Morangis,

Considérant la volonté commune de soutenir un événement sportif, le soutien et la mise en valeur d'un nouveau moyen de déplacement tout en permettant aux citoyens de bénéficier d'un événement festif, et gratuit,

Vu la Vie Educative / Enfance / Petite Enfance / Centres Sociaux / Sports / Jeunesse / Action sociale / Handicap / Hygiène Santé du 12 juin 2025 11 juin 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat à intervenir entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association TCM91-CMOM Team Cycliste Morangis, qui fixe les modalités d'organisation et la contribution du Critérium Cycliste qui se déroulera sur la commune le 30 juillet 2025.

ARTICLE 2 : Attribue à l'association TCM91-CMOM Team Cycliste Morangis, la somme de 10 000 € et dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

ARTICLE 3 : : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250701-25-069-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025